



EELV/Les Ecologistes Montpellier soutient la demande de suspension du jumelage avec la commune de Tibériade.

De nombreuses communes sont sommées par des élu.e.s et militant.e.s de gauche, de couper les ponts avec leurs jumelles israéliennes.

Pour rappel, la majorité des victimes palestiniennes sont des civils, notamment des enfants et des femmes. Malgré les condamnations internationales, les violations israéliennes persistent. La Cour internationale de Justice (CIJ) a ordonné à Israël, de prévenir tout acte de génocide à l'encontre des Palestiniens à Gaza et de permettre l'accès à l'aide humanitaire. De son côté, la Cour pénale internationale (CPI) a émis plusieurs mandats d'arrêt, notamment contre le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis dans la bande de Gaza. Le blocus de l'aide humanitaire par Israël, condamné par l'UNWRA et par plusieurs ONG, dont Médecins du monde, Oxfam et le Norwegian Refugee Council est responsable de la propagation de malnutrition et de la famine dans l'enclave palestinienne.

Au regard de cette situation, le maire écologiste de Bordeaux, a annoncé «la suspension de toute activité de coopération» avec Ashdod, la maire écologiste de Strasbourg avec celle avec Ramat Gan et la ville de la Rochelle avec celle d'Akko.

Au-delà, les projets de jumelages ou partenariat à l'instar de Marseille avec une ville palestinienne, St-Pierre d'Aurillac avec Al-Qarara à Gaza ou Ivry-sur-Seine avec Jérusalem-Est, ou avec des camps de réfugiés palestiniens, sont de plus en plus nombreux. C'est le cas par exemple à Strasbourg avec le camp d'Aïda, de La-Chapelle-sur-Erdre avec le camp de Jénine, de Trappes avec le camp d'Al-Fawwar, de Rostrenen avec le camp de Nur Shams, d'Ivry-sur-Seine avec le camp de Jalazone, de Boulazac-Ise-Manoire avec le camp de Birzeït etc...

Il y a quelques semaines, un collectif citoyen, lançait une pétition pour réclamer à la Ville de Montpellier la fin du jumelage avec Tibériade, réalisé en 1983 par George Frêche, maire PS, pour qui Montpellier représentait un «poste avancé de Tsahal» en référence à l'armée israélienne. Son utilité est aujourd'hui interrogé tant que les conditions d'un cessez-le-feu durable, du respect du droit international, de l'arrêt du génocide et de la colonisation, de la protection des civils palestiniens, de l'arrêt du blocus de l'aide humanitaire, ne sont pas garanties.

Cette demande ne vise pas le peuple israélien dans son ensemble mais permet de communiquer sur la situation à Gaza. Il faut donner des signes à l'opinion en France et à l'opinion en Israël que les mots ne suffisent pas. Ça fait partie des quelques leviers que les villes françaises peuvent actionner car même en l'absence de coopération renforcée,

symboliquement, le jumelage n'est plus tenable d'autant que dès le début de la guerre en Ukraine, le maire de Montpellier Michaël Delafosse, n'avait pas jugé bon de "continuer le dialogue" avec la ville russe d'Obninsk, et avait rapidement suspendu le jumelage avec cette commune sur les questions de technologie, d'innovation, de santé, de culture, de tourisme et de sport.

Aussi, EELV/Les Ecologistes Montpellier a décidé de soutenir la demande de suspension du jumelage avec la commune de Tibériade.

La ville de Montpellier a su créer un précédent au titre de son soutien aux ukrainien.ne.s, son refus de suspendre le jumelage avec la commune de Tibériade n'est plus justifiable.

EELV/Les Ecologistes Montpellier appelle donc, monsieur le Maire, et l'ensemble du conseil municipal, à voter la fin du jumelage entre la ville de Montpellier et celle de Tibériade.

Contact :

Artee Panray, co-porte-parole